

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERDINAND

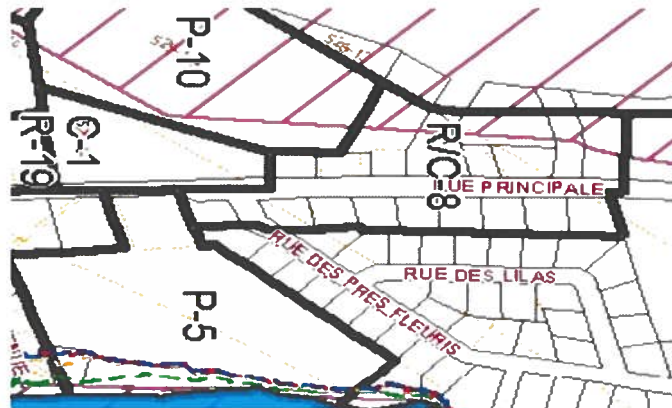
AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET

Règlement numéro 2024-271 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-162 de la Municipalité de Saint-Ferdinand ».

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement ci-dessus.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 juillet 2024, le conseil de la Municipalité de Saint-Ferdinand a adopté le premier projet de règlement cité précédemment ;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 août 2024 à 18h30, à la salle du conseil située au 821 rue Principale à Saint-Ferdinand et au cours de cette assemblée, il sera expliqué la teneur du projet de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire;
3. Le projet de règlement de zonage numéro 2024-271 modifie le règlement de zonage no 2017-162 afin de modifier le nombre de logement permis par bâtiment dans la zone R/C-8, soit 6 logements par bâtiment;
4. Le projet de règlement de zonage contient des dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire;
5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 375 rue Principale à Saint-Ferdinand durant les heures normales d'ouverture et sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.stferdinand.ca Zone visée :
 - Le projet de règlement de zonage touche la zone R/C-8



Donné à Saint-Ferdinand, ce 11 juillet 2024


Viviana Magazzu, greffière-trésorière